

Compte rendu

8 Février 2022

CAMIEG CONSEIL D'ADMINISTRATION

Retrouvez la déclaration en cliquant ici.

ORDRE DU JOUR

- Communication du Directeur (Information)
 - Situation des services
 - Situation des résidents de Saint-Pierre-et-Miquelon
 - Transfert du recouvrement à l'ACOSS
 - Résultat labélisation RSE
 - Mon espace santé
- 2. Présentation du forfait patient urgences (FPU) (Information)
- 3. Résultats de l'enquête de satisfaction 2021 auprès des assurés (Information)
- 4. Point sur les dépenses du régime (Information)
 - Bilan 2021

1. COMMUNICATION DU DIRECTEUR

Situation des services

L'activité de la fin d'année a été dense, mais maîtrisée.

Pour illustrer, prenons deux indicateurs forts comme :

- Le taux de réponse, réalisé 92 % pour un objectif à 90 %, l'objectif est atteint grâce à l'entraide interservice puisque l'accueil téléphonique a connu un début de rentrée très difficile avec un pic d'appels et un taux d'absentéisme élevé à cause de la crise sanitaire.
- Le nombre de dossiers Gestion des bénéficiaires en solde en fin d'année 2021, représentait 3738, là aussi un travail de fond a été réalisé. À ce jour, le solde s'élève à moins de 2000 dossiers.

Notons que pour notre délégation, cette maîtrise des objectifs est due à deux facteurs importants : une bonne gestion des impacts de la pandémie par la Direction de la Camieg et un investissement sans faille des agents de la caisse. Pour preuve, ces derniers n'ont pas hésité à réaliser des heures supplémentaires en décembre et janvier sur leur samedi afin de répondre aux agents des IEG. C'est donc pour l'ensemble de ces éléments que vos administrateurs FO ont demandé une reconnaissance financière pour les agents de la Camieg. La réponse ne nous a pas été donnée en séance, mais nous pouvons déjà noter le silence des autres organisations syndicales sur ce sujet.

Si le taux d'adhésion au compte Ameli reste stable, nous avons une progression du nombre d'adhérents à Mon Espace Complémentaire Camieg (MECC). <u>CAMIEG «MON ESPACE COMPLÉMENTAIRE CAMIEG» FO Énergie et Mines (fnem-fo.org)</u>

Sur ce sujet, il nous apparaît important qu'une information soit faite, pour la sauvegarde des données, aux ayants droit dont le compte sera clôturé en raison du plafond de ressources financières.

Enfin sur l'ensemble des indicateurs, il y en a un que nous souhaiterions voir progresser, c'est celui de la prévention. Comme exprimé en séance, et sans aucun piège vis-à-vis de la Direction, la pandémie a eu un impact fort sur cet item. En 2021, 35 actions de prévention ont permis de regrouper seulement 7430 participants alors que la CAMIEG couvre 505000 personnes. L'année 2022, si elle le permet, devra mettre l'accent sur la prévention. Ces actions sont là pour nous permettre d'améliorer notre état de santé, prévenir la survenue de la maladie et préserver notre qualité de vie.

Situation des résidents de Saint-Pierre-et-Miguelon

Les assurés de Saint-Pierre-et-Miquelon ne peuvent accéder directement aux remboursements CAMIEG, le conseil d'administration ne cesse d'alerter les Pouvoirs publics sur cette iniquité de traitement.

Durant de nombreuses années, ce dossier est resté en l'état malgré de nombreuses motions votées par les administrateurs de la CAMIEG.

Ce dossier n'est pas résolu, mais au moins il avance. À ce stade, un souci informatique doit être résolu puisque les assurés ne possèdent pas de carte vitale et cette absence ne permet donc pas l'informatisation et le remboursement rapide des soins pour ces assurés.

La direction de la caisse nous a assuré d'étudier les solutions possibles pour que cette situation ne perdure pas.

Transfert du recouvrement à l'ACOSS

Une information est donnée à l'ensemble des administrateurs de la Caisse sur le projet de décret relatif à la retenue pour frais de non-recouvrement et aux frais de gestion appliqués aux sommes recouvrées par les URSSAF.

La convention a pris effet le 1^{er} janvier 2020 pour ce qui concerne les relations financières et à compter des périodes d'emploi de 2020 pour ce qui concerne le recouvrement proprement dit.

Par un courrier à mi-décembre, la Direction de la Sécurité sociale (DSS) a informé la Camieg de la préparation d'un projet de décret, relatif au transfert du recouvrement à l'ACOSS, ayant un impact sur 2 sujets : les frais de remise de gestion (ces frais sont actuellement fixés à 0,12 % et seraient, à partir de 2022, réduits à 0,10 %) appliqués au montant des cotisations recouvrées d'une part et la création d'une nouvelle retenue (retenue de 0,04 %) pour non-recouvrement d'autre part.

En conséquence, votre délégation FO soutient pleinement la démarche engagée par le Directeur, qui, avec réactivité, a répondu à la DSS afin de l'informer de son opposition à l'application de ce taux de 0,04 %.

Résultat labélisation RSE

Cette démarche de certification auprès de l'AFNOR est engagée depuis 2014. Rappelons qu'il s'agit d'un label garantissant l'engagement RSE, c'est-à-dire une démarche de « Responsabilité Sociétale des Entreprises. » L'objectif : montrer qu'une organisation a mis en place une stratégie conséquente pour assurer une ligne de conduite respectueuse des humains, de l'environnement et de la société.

Cette certification a été obtenue à l'aide d'un certain nombre de questions sur trois niveaux de maturité distingués : 1 étoile, niveau engagé ; 2 étoiles, niveau confirmé et 3 étoiles, niveau expert.

Nous félicitons l'ensemble du personnel de la caisse qui, grâce à sa mobilisation, a atteint le niveau de 2 étoiles. Ce label fera ressortir les valeurs de la Camieg et permettra de prendre en compte l'amélioration des conditions de travail, de manière globale et partagée par tous les acteurs de la Caisse.

Mon espace santé

Mon espace santé est un service qui permet à chacun de stocker et partager ses documents et ses données de santé de façon gratuite et sécurisée. Les données sont hébergées en France, protégées par l'Assurance Maladie. Ce sujet ne doit pas être pris à la légère, d'où notre déclaration liminaire.

Ce sujet étant porté par la CNAM, la direction de la Camieg se trouve malgré elle en défaut pour répondre à nos interrogations en termes de sécurisation des données et de nos inquiétudes exprimées dans notre déclaration.

Ce service est mis en place par la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM), celle-ci a mis en place une plateforme téléphonique afin de répondre à toutes vos questions. Vous pouvez les joindre au 3422.

Les agents de la CAMIEG n'étant pas formés à ce dispositif, nous avons demandé à la caisse de mettre en place un système de réorientation

P 2/3

des appels concernant ce sujet pour ne pas saturer la ligne directe de la Camieg.

Nous vous informerons par une fiche pratique sur ce nouveau dispositif.

2. PRÉSENTATION DU FORFAIT PATIENT URGENCES (FPU) (INFORMATION)

Depuis le 1^{er} janvier 2022, chaque personne qui se rend aux urgences sans être hospitalisée doit régler un «forfait patient urgences (FPU) » d'un montant de 19,61 €.

Les patients sont désormais informés du coût de leur passage dès leur sortie des urgences. Auparavant, ils étaient susceptibles d'attendre des semaines voire des mois avant de recevoir leur facture. Le FPU est à régler dès réception de la facture. Si l'établissement de santé le permet et le propose, il est aussi possible de régler cette somme directement lors du passage aux urgences. La mutuelle ou la complémentaire santé remboursera intégralement ce forfait.

Pour être totalement au courant sur le sujet : 2022 01 InFO sante - nouvelles mesures 2022.pdf (fnem-fo.org)

3. RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE DE SATISFACTION 2021 AUPRÈS DES ASSURÉS (INFORMATION)

On note un retour de réponses plus important par rapport aux autres années. Cette enquête affiche de bons résultans concernant la perception des assurés sur la qualité des services rendus par la Caisse, dans un contexte de crise sanitaire.

Une reconnaissance qui s'affiche avec un taux global de satisfaction qui augmente de 4,2 %, soit 94,2 %.

Malgré tout, sous ce résultat se cache des disparités de réponses, très peu de femmes répondantes (18,5%), toujours plus d'inactifs que d'actifs (73,8 % en 2020 VS 75,7 % en 2021)... Nous ne pouvons pas nous satisfaire d'un tel retour qui n'est à nos yeux pas du tout représentatif des plus de 300 000 ouvrants-droit.

À cet effet, notre délégation demande que la Commission Adhoc puisse se saisir de cette question dans le but de trouver des axes d'amélioration afin d'impliquer l'ensemble des assurés et notamment les actifs.

4. POINT SUR LES DÉPENSES DU RÉGIME (INFORMATION)

Bilan 2021:

Par rapport à 2020, les dépenses de santé de la CAMIEG (part Régime Complémentaire-RC) ont augmenté de 12,5 %. Cette hausse traduit un rattrapage de la baisse des remboursements en 2020 due à la crise sanitaire. Enfin, le montant des remboursements en 2021 est comparable aux remboursements en 2019 (-0,1 %), bien qu'encore inférieur.

Pour plus d'explications, les 12,5 % de croissance entre 2021 et 2020 s'expliquent par :

- Un niveau très bas des remboursements de 2020 attribuable à la crise Covid-19 (chute de la consommation de soins due aux mesures restrictives, confinements).
- L'augmentation des forfaits sur les verres est responsable de 1,7 % sur les 12,5 % de la croissance de 2021 soit 4,03 millions d'euros.

À suivre donc pour 2022, une reprise qui serait comparable à 2019 et tendrait vers un retour à la réalité des dépenses, avec tout de même le risque de s'attendre à une reprise des soins plus marquée, faisant suite au renoncement de certains actes pour les assurés et les professionnels depuis 2020.

Prochain Conseil d'Administration le 26 avril

Pour toute demande d'information, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre représentant local FO.